



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carburants

Question écrite n° 90887

## Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation à propos des distributeurs alimentaires (grandes surfaces, hypermarchés) qui vendent également des carburants et où l'on ne trouve que très rarement un poste de gonflage des pneumatiques. Or une pression correcte dans les roues est un gage de sécurité auquel l'automobiliste ne pense pas en faisant le plein, faute d'avoir sous les yeux un appareil. Lorsqu'un automobiliste envisage ce réglage, il doit se rendre dans une station-service ou chez un garagiste. Les distributeurs alimentaires devraient être tenus de mettre ce service à la disposition de leurs clients. Il lui demande donc si une telle obligation pourrait être mise en place.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marc](#)

**Circonscription :** Aveyron (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90887

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

**Ministère attributaire :** Redressement productif

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 2010, page 11282

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)